

La seconde lecture du bill est renvoyée à quinzaine.

(Pour la 13^e séance, la 14^e, &c. du conseil, voir les nos. 10 et suivants.)

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Pour la 6^e séance, voir les nos. 10 et 12.)

{ 7^{ème} séance, vendredi,
5 mars, 1858.

La Chambre ordonne l'impression de deux pétitions, l'une du Conseil des comtés-unis de Peel et d'York, demandant à être séparés de Toronto, pour ce qui concerne les affaires judiciaires; et la seconde, relative à l'élection contestée de M. H. D. Burton, de Durham Est.

M. Mackenzie—demande que le greffier de la couronne en chancellerie fasse un rapport renfermant tous les détails relatifs aux élections qui viennent d'avoir lieu et qui sont contestées, donnant les noms des officiers-rapporteurs, les chiffres des différentes votations, ceux des élections de Conseillers Législatifs qui peuvent avoir eu lieu dans les mêmes localités, et enfin les mêmes détails des élections de 1854.—Adopté.

L'hon. J. S. Macdonald—propose de nommer un comité, composé de MM. Loranger, Talbot, Galt, Dorion, Turcotte, Hogan et de lui-même, et qui serait chargé de prendre des arrangements pour faire imprimer un miroir du parlement, dans lequel seraient publiés les discours des députés tels qu'ils auraient été prononcés.

M. Mackenzie—seconde cette proposition, mais n'en a pas une bonne opinion. Il rapportait déjà pour la Chambre en 1821 et depuis cette époque il a eu le temps de se convaincre qu'il n'y a rien de tel que les journaux pour faire savoir au peuple ce qui se passe dans le parlement.

L'hon. M. Loranger—demande que son nom soit remplacé par celui de M. Ferres. Il approuve le plan de M. Macdonald, malgré les frais considérables qu'il entraînera; car il faut le dire, les frais d'impression encourus par le gouvernement sont énormes.

M. Brown—fait remarquer que dans aucun pays, si ce n'est à Londres, les journaux ne donnent des rapports parlementaires aussi étendus que ceux des journaux de Toronto. Ces journaux font de très-grands sacrifices pour mettre le public au fait de ce qui se passe dans la Chambre, et si ce miroir est publié, ils cesseront de donner des rapports aussi détaillés. Par conséquent, le public y perdra. Quant au but de se procurer des rapports véridiques, M. Brown dit que les rapporteurs sont trop fiers pour se rendre coupables de mauvaise foi envers ceux dont ils prennent les discours. Naturellement, chaque journal, n'ayant qu'un certain espace à consacrer à ces rapports, publie plus au long les discours des députés du même parti que lui, tandis qu'il abrège les autres, tout en en respectant le sens. Comme chaque parti a ses journaux, il en résulte que tous les débats sont bien rapportés. Mais si le *Miroir* voulait à lui seul répéter tout ce qui se dit à la Chambre pendant quatre mois, quarante colonnes par jour n'y suffiraient point.

MM. J. A. Macdonald, Talbot, Benjamin, Ferres et D'Arcy MacGee parlent en faveur du projet; tandis que MM. Patrick, Bellingham et Brown s'en déclarent les adversaires. Les premiers sont unanimes dans les éloges adressés aux rapporteurs. Ce sont des hommes laborieux, honnêtes, loyaux, etc..... mais il est bon de se mettre en garde contre leur partialité. Les seconds font remarquer qu'en Angleterre même, la Chambre des Communes n'emploie pas de rapporteurs, qu'il n'y en a pas non plus dans les législatures des États-Unis et que le Congrès fédéral ne fait publier les débats qu'après la session et lorsque chaque orateur a revu et corrigé ses discours. Ce système donne lieu à d'énormes abus auxquels il serait dangereux d'ouvrir la porte dans cette province.

La proposition est adoptée et les débats sur l'adresse recommencent par un discours de—

L'hon. M. Cayley—qui s'étonne que pendant son absence on l'ait accusé d'être en faveur des tarifs élevés, tandis qu'il a toujours travaillé à abaisser les droits d'entrée. Le droit sur le thé

est de 2½ pence la livre; mais comme la grande quantité de thé consommée dans ce pays est de 2 chelins ou 2 chelins 6 pence la livre, il en résulte que ce droit est loin d'approcher de 45 pour cent, comme l'a dit M. Dorion. Pendant l'administration de M. Hincks, dont on vante sans cesse les talents financiers, le droit sur le thé était de 3 pence la livre. En passant, il faut faire remarquer que M. Hincks a été toujours en faveur des droits élevés et qu'il voulait établir des droits spécifiques sur le café, les cigares, la mélasse, le thé, le tabac, le sucre, les eaux-de-vie, le genièvre, le rhum, le whiskey et le vin; tandis que M. Cayley peut se vanter d'avoir toujours abaissé les droits, excepté lorsque les nécessités de l'affaire du Grand-Tronc ont exigé le contraire; d'avoir aussi établi des droits *ad valorem* sur presque tous les articles importés, à l'exception d'une vingtaine de catégories; d'avoir encouragé l'industrie du pays par une sage combinaison de droits un peu élevés, mais justes, sur certains articles travaillés, et d'admission libre des matières premières employées pour la fabrication de ces mêmes articles, et enfin d'avoir pris des mesures pour abolir entièrement les droits sur le thé.

Il est vrai que pendant le dernier exercice, le chiffre du revenu a été de 145,000 louis au-dessous de celui de l'exercice précédent; mais il faut se rappeler que nous avons passé par une crise commerciale assez propre à arrêter l'élan de l'importation. Ce qui le prouve, c'est qu'à la fin de 1856, il restait en consignation à la douane des marchandises évaluées à 337,000 louis et devant payer £68,000 de droits d'entrée; tandis qu'à la fin de 1857, le chiffre de la valeur de ces marchandises s'est élevé à £687,000 et celui des droits dont elles doivent être frappées, à £145,000, soit 77,000 louis de plus que l'année précédente; de sorte que lorsque ces marchandises seront jetées sur la place—et il faut bien qu'elles le soient—la différence dans les chiffres respectifs du revenu des deux dernières années ne sera que de £67,300.

Si, avec tout cela, le revenu de l'an dernier reste au-dessous des précédents, il faut attribuer ce résultat à plusieurs circonstances indépendantes de l'Administration. D'abord, l'importation de 1854 fut très-considérable et il est prouvé qu'en pareil cas, un excès d'importation doit être suivi pendant plusieurs années par un ralentissement proportionnel dans la même branche de commerce. En second lieu, la crise financière par laquelle viennent de passer l'Europe et le Nouveau-Monde a dû diminuer la consommation, et ce qui le prouve, c'est la quantité extraordinaire de marchandises qui restent à la douane, sans demande. En troisième lieu, soit que les Canadiens soient devenus plus tempérants, soit qu'ils aient commencé à faire eux-mêmes une grande partie de leurs eaux-de-vie, ou enfin que l'absence du choléra ait diminué l'emploi varié que l'on fait des boissons alcooliques—car il est prouvé que le choléra amène une grande consommation de cet article—toujours est-il que l'importation du vin et des eaux-de-vie a considérablement diminué et c'est ce qui a causé, en grande partie, l'abaissement du chiffre de notre revenu, car la différence entre les totaux des droits perçus sur ces articles en 1856 et en 1857, n'est pas moins de 80,000 louis!

Ce n'est pas tout. D'autres causes ont amené cette diminution dans le chiffre des importations. Une nation ne peut payer ces dernières qu'avec les produits de ses exportations, et depuis quelques années celles-ci diminuent. En 1855, la somme de nos exportations fut de £7,000,000 et celle de nos importations, de £9,000,000. En 1856, la première fut de £8,000,000 et la seconde, de £11,000,000. L'an dernier, le chiffre des exportations descendit à £6,000,000 et celui des importations, à £2,000,000, c'est-à-dire à £4,000,000 de moins que celui des exportations et à £9,000,000 au-dessous du total des importations de l'année précédente!

Pourquoi y a-t-il une si grande disproportion entre l'abaissement du chiffre des exportations et celui des importations? C'est que l'argent qui nous servait à payer les grandes importations ne provenait pas tout des exportations. Nous avions d'abord les constructeurs de voies ferrées, qui, depuis 1851, jetaient dans le pays d'énormes sommes prises au capital anglais. Ensuite les municipalités attiraient à elles une partie considérable de ce capital, au moyen de leurs débentures. Mais la fin est venue. Pour le moment, il n'y a presque plus de voies ferrées à con-